Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 31 (1951)
Heft: 10

Vorwort: Editorial
Autor: Chambre de commerce suisse en France

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Editorial

Des négociations vont s'ouvrir le 19 octobre à Paris pour la conclusion d'un nouvel accord commercial et la prorogation de l'accord financier du 16 novembre 1945.

Cette dernière opération semble bien devoir n'être qu'une simple formalité, les problèmes délicats ayant pratiquement tous reçu une solution. Même l'épineuse question du 3 3/4 % 1939, étrangère il est vrai à l'accord financier, mais qui alourdissait l'atmosphère des relations depuis plusieurs années, est aujourd'hui définitivement réglée. Ce sont donc les problèmes commerciaux qui occuperont principalement les négociateurs.

Les mesures de libération décidées du côté français simplifieront grandement les pourparlers, puisque 75 % des importations françaises sont actuellement affranchies de toute restriction quantitative. Pour les 25 % restants, les contingents inscrits dans l'accord du 20 juillet 1950 ont dans l'ensemble donné satisfaction à leurs bénéficiaires qui se déclareraient presque tous contents de les retrouver inchangés dans le prochain accord. C'est d'ailleurs le vœu qu'a exprimé la Chambre de commerce suisse en France, dans le rapport qu'elle a adressé aux autorités suisses, en insistant toutefois pour que certains chapitres soient remaniés en tenant compte des demandes de la clientèle française.

Mais il ne suffit pas de décider une large suppression du contingentement et d'accorder, pour les produits demeurant contrôlés, des crédits substantiels pour remplir les conditions posées par l'O. E. C. E., à savoir la création progressive d'un vaste marché européen.

Encore faut-il ne pas substituer à la barrière des contingents une autre barrière tout aussi redoutable, celle des droits de douane.

Pour 1950, les droits de douane perçus en Suisse ont représenté 9 % de la valeur des marchandises importées ; en France, les droits oscillent presque tous entre 15 et 30 %. Devant une telle disproportion, devant la constatation que de nombreuses marchandises traditionnellement importées en France y sont devenues invendables du fait de ces droits, devant les excellentes intentions manifestées par M. Pfimlin, ministre du commerce, qui se sont déjà traduites par une proposition concrète au G. A. T. T. (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), nous pensons que le moment est venu pour la Suisse d'entamer avec la France des négociations tarifaires. Nous demandons ces négociations depuis bientôt quatre ans. Il n'est plus temps de tergiverser, car des droits prohibitifs, s'ajoutant au prix déjà élevé des produits suisses, mettent en jeu l'avenir même de nos échanges.

Chambre de commerce suisse en France